

DOSSIER

La biodiversité marine est vitale

Olivier
Laroussinie

Directeur
de l'Agence
des aires marines
protégées



J. Gourves / Agence des aires marines protégées

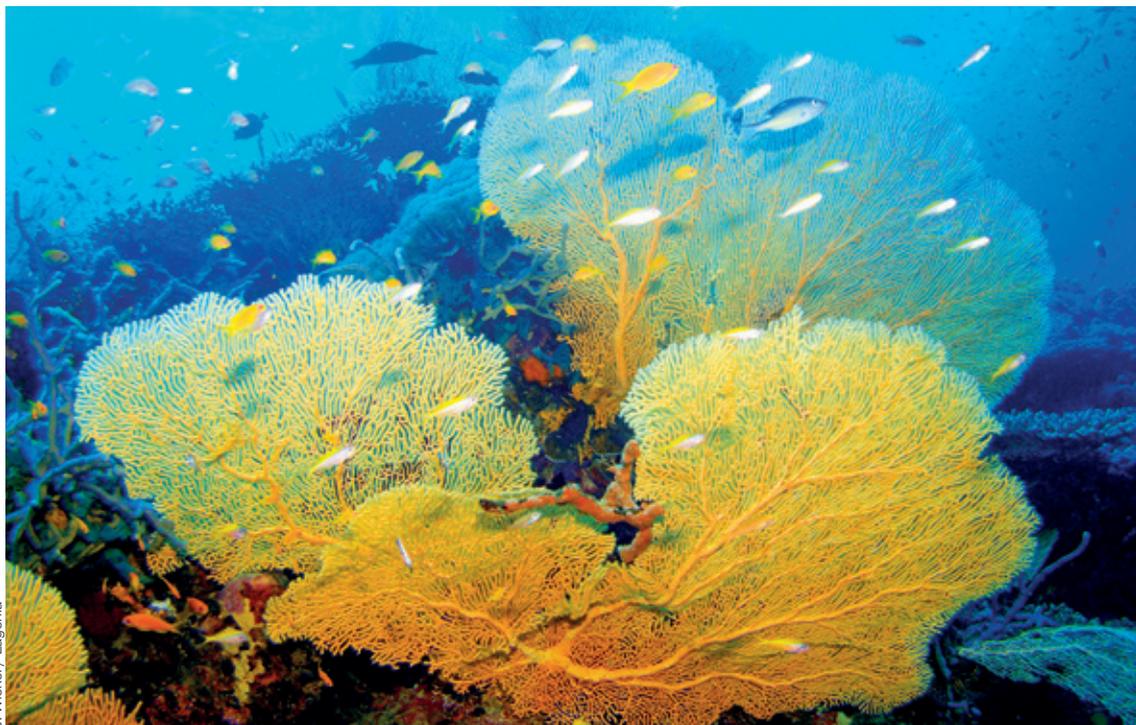
“ Les Français attendent plus de protection ”

Madame Royal s'est rendue sur le bassin d'Arcachon à la rencontre des acteurs de la mer, à l'occasion de la Journée mondiale des océans, le 8 juin dernier. Elle a redonné un élan à la protection du milieu marin en créant le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon et en mettant à l'étude un projet de parc en Corse.

Selon un sondage commandité par l'Agence, les Français sont soucieux de l'état de la mer, intéressés par la biodiversité marine et par des usages de loisirs et de détente, même s'ils n'ignorent pas le potentiel économique des océans. Selon eux, l'état de santé de la mer est mauvais. Ils attendent plus de protection de l'environnement marin de la part des pouvoirs publics et à 87% pensent qu'il faut créer de nouvelles aires marines protégées (AMP).

La stratégie pour la création et la gestion des AMP est ambitieuse et a besoin de cette dynamique citoyenne. Depuis 2007, l'Agence des aires marines protégées en est la cheville ouvrière, dans un esprit de concertation, de valorisation des territoires et d'engagement au profit du milieu marin et de ses usagers. Intégrée dans la future Agence française pour la biodiversité, notre Agence contribuera, par son savoir faire et par des moyens humains et financiers, aux politiques de protection du milieu marin. La création de l'Agence de la biodiversité illustre les responsabilités de la France en tant que deuxième nation maritime.

Les mers et les océans hébergent une biodiversité extraordinaire. Une forte mobilisation est plus que jamais requise pour la protéger, en se focalisant sur les zones à plus forts enjeux.



J. Wickel / Lagonia

Les gorgones sont un habitat refuge pour de nombreux poissons. Ici, le lagon de Mayotte.

« La vie est née dans les océans, rappelle Gilles Boeuf, président du Muséum national d'Histoire naturelle, et pendant 90 % du temps d'existence de la planète, elle n'existait que là. » C'est donc dans l'océan, et pas sur la terre ferme, que l'on trouve le plus grand nombre de groupes vivants. Cependant, chacun de ces groupes y est relativement peu diversifié, ce qui explique que le nombre d'espèces marines n'excéderait pas 15 % de celles de la planète. « L'océan étant peu "compartimenté", hormis sur les rivages et côtes, il contraint moins les espèces à évoluer pour produire de nouvelles formes de vie », explique-t-il. Autre fait remarquable, la capacité des écosystèmes à produire de la biomasse. « La productivité du phytoplancton seul peut dépasser 50 % de celle de la planète », s'enthousiasme Gilles Boeuf.

Mais ces richesses sont confrontées à plusieurs grandes menaces. « Outre les problèmes globaux comme l'acidification des océans, dû au CO₂ émis surtout par l'Homme dans l'atmosphère, et le réchauffement climatique, également en grande partie lié à nos activités, l'une d'elles est la surpêche, reprend Gilles Boeuf. On n'a jamais mis autant de moyens pour capturer les poissons et on n'en prend pas plus qu'ouparovont. De plus, les prises sont de plus en plus petites. » Autres enjeux importants : la pollution du littoral et la destruction des écosystèmes côtiers

par les aménagements, ainsi que la dissémination d'espèces invasives.

« En Guadeloupe, le poisson-lion, espèce échappée d'un aquarium de Floride, pose de graves problèmes dans les écosystèmes coralliens, constate Ferdj Louisy, vice-président de l'Agence des aires marines protégées. Ce problème devrait être une priorité nationale, mais il ne fait encore l'objet d'aucune mesure forte. C'est symptomatique du peu de moyens alloués à la préservation de la biodiversité en outre-mer. »

Gage de productivité

Deuxième puissance maritime mondiale, la France concentre en outre-mer 97 % de ses espaces maritimes et 80% de sa diversité spécifique, terrestre et marine. « Or seuls 10 % du budget alloué par l'Etat pour protéger la biodiversité bénéficie aux territoires ultra-morins », déplore Ferdj Louisy.

« Bien sûr, reprend-il, il y a des avancées : ces dernières années, de nombreuses aires marines protégées ont ainsi été créées en outre-mer. Mais les écosystèmes doivent également être bien gérés à l'extérieur de leur périmètre, dans le respect des enjeux économiques, sociaux et culturels. » « Rappelons que les écosystèmes sont plus productifs quand leur biodiversité est élevée, qu'ils résistent mieux aux changements et aux stress, et que la biodiversité est indispensable à la survie de l'humanité, via la fourniture de ressources alimentaires ou celle de médicaments », conclut Gilles Boeuf.

Intégration à l'AFB : craintes et espoirs

Moins de dix ans après sa création, l'Agence des aires marines protégées peut s'enorgueillir d'avoir fait avancer la protection du milieu marin en France. Elle devrait être prochainement intégrée dans une grande Agence française pour la biodiversité (AFB).



C. Lefeuve / Agence des aires marines protégées

Agents du Parc naturel marin d'Iroise réalisant un protocole de suivi des hermelles, mis au point par l'Ifremer.

Que de chemin parcouru en huit ans ! « En 2007, lorsque l'Agence des aires marines protégées a commencé à travailler, il y avait 0,02 % d'aires marines protégées dans les eaux sous juridiction françaises. Il y en a aujourd'hui 16 % », constate Olivier Laroussinie, son directeur. La mission que l'État a confiée à l'Agence est triple. Premièrement, mettre en place la pro-

Une triple mission

tection du milieu marin, notamment grâce à un nouvel outil, le parc naturel marin, reposant sur une gouvernance partagée d'un espace marin, au sein d'un périmètre donné. Deuxièmement, développer la connaissance du milieu marin, à l'échelle locale, dans le cadre d'un projet d'AMP, mais aussi à l'échelle des mers françaises, pour alimenter la réflexion sur la création d'un

réseau cohérent d'AMP. Troisièmement, analyser les enjeux de cette protection en mettant en forme ces connaissances, notamment sur des cartes. « La protection du milieu marin ne doit pas et ne peut pas être une mise sous cloche, explique Paul Giacobbi, président de l'Agence des aires marines protégées. C'est pourquoi il est crucial d'associer les acteurs du milieu marin, et particulièrement les acteurs économiques. Par exemple, on parle souvent de la nécessité de surveillance des AMP et des moyens requis pour cela. Mais comment la mettre en œuvre ? Je pense que les gens de mer, à commencer par les pêcheurs, sont les mieux placés pour participer à la protection de leur bien commun ! »

L'Agence des aires marines protégées a donc tissé des liens étroits avec les acteurs du monde économique. « Nos travaux avec elle sont une illustration concrète du véritable esprit de "Développement durable", qui permet aux acteurs responsables de l'économie maritime comme de la protection de l'environnement de trouver des chemins permettant à la fois la vie des générations présentes et la protection des générations futures », analyse Francis Vallat, président du Cluster maritime français.

La création récente du parc

naturel de la mer de Corail, en Nouvelle-Calédonie, démontre par ailleurs l'appui que peut apporter l'Agence des aires marines protégées aux collectivités qui ont la compétence environnementale. « Notre intégration dans la prochaine Agence pour la biodiversité devrait donc se faire très naturellement », espère Olivier Laroussinie. « Elle devrait nous permettre d'être plus efficaces sur des aspects purement techniques, ou de relations avec la recherche, ou à l'international. En outre, cette Agence pour la biodiversité devrait contribuer à une distribution plus équitable des moyens entre la terre et la mer. Le processus de création des aires protégées ayant commencé plus tard en mer, cette dernière devra se voir fournir les moyens de rattraper son retard. »

« Nous sommes contre cette intégration, rappelle Francis Vallat. Autant dire que nous attendons avant tout que les problématiques "mer" soient clairement identifiées et disposent de structures autonomes et de moyens suffisants. » « Le sujet "marin" devra impérativement garder une personnalité au sein de l'AFB, espère quant à lui Paul Giacobbi, et la gouvernance que nous avons mise en place, qui associe tous les acteurs, doit impérativement être préservée. »

Gouvernance à préserver

“ Un engagement qui dépasse l'échelle locale ”



F. Baermin

François Cuillandre,
Maire de Brest

Quelles sont les actions menées par la ville de Brest et par sa communauté urbaine, Brest Métropole Océane (BMO), en faveur de la biodiversité ?

La collectivité s'est engagée très tôt dans une démarche volontariste. Ainsi, les enjeux de biodiversité sont intégrés dans les documents de planification et d'aménagement du territoire. Par ailleurs, des outils de gestion intégrée ont été élaborés comme le contrat de baie de la rade de Brest, signé dès 1998.

Quels sont les atouts de Brest pour se positionner comme capitale mondiale de la biodiversité marine ?

Brest est fortement engagée pour la biodiversité marine à travers son réseau d'acteurs de la recherche, de la culture et de la médiatisation scientifique, de la gestion de la biodiversité marine ou de l'innovation. Cet engagement, qui dépasse les frontières de son territoire, est reconnu au niveau national et international.

Brest est candidate pour accueillir la future Agence

française pour la biodiversité. Pourquoi ?

A Brest, le siège de l'Agence française pour la biodiversité intégrerait un environnement riche dédié à la connaissance, la gestion, la protection de la biodiversité, en adéquation avec ses missions. Cette candidature mettrait également en exergue l'existence à Brest de forces importantes en lien avec la thématique « mer » qui occupe une place majeure au sein de la future Agence. Celle-ci pourrait utilement s'adosser au Pôle scientifique et technique Mer, en cours de création.

Un forum pour les sciences participatives en mer

L'Observation participative en sciences de la mer et du littoral : un espace de pratiques à questionner et enrichir ? C'est le thème du forum organisé fin avril par l'Institut universitaire européen de la mer (IUEM) de l'Université de Bretagne occidentale.

« En milieu marin, le développement des sciences participatives est plus récent qu'à terre, mais on assiste depuis quelques années à une multiplication des projets », observe Benjamin Guichard, chargé de mission Patrimoine naturel marin à l'Agence des aires marines protégées. L'Agence est directement impliquée dans plusieurs d'entre eux, comme par exemple le réseau d'observateurs bénévoles du Parc naturel marin de Mayotte, destiné à signaler des espèces patrimoniales (baleines, raies manta, dugongs) ou envahissantes (étoiles de mer *Aconthaster planci*), sur le point de démarquer. « L'Agence est également porteuse du programme 65 millions d'observateurs, qui devrait commencer début 2015

sous l'égide du Muséum national d'Histoire naturelle, poursuit Benjamin Guichard. Via son volet Vigie-Mer, ce programme vise à faire le lien entre les acteurs des sciences participatives, et à élaborer des outils permettant leur développement. »

« Le paysage des sciences participatives, ou de l'observation participative, est incroyablement multiforme », remarque Yves-Marie Paulet, directeur de l'IUEM. Du point de vue des scientifiques, certains programmes permettent de récolter des données originales, comme l'enregistrement de paramètres physico-chimiques de l'eau de mer de surface, durant la course, par le 60 pieds de Bernard Stamm, spécialement équipé par les chercheurs de l'Ifremer en collaboration avec l'université de Lausanne. « Ce bateau fréquente des eaux pour lesquelles les scientifiques n'ont que très peu d'informations, près de l'Antarctique par exemple, explique Yves-Marie Paulet. Les mesures qu'il prend ont donc une valeur inestimable. » D'autres programmes, en particulier ceux qui impliquent le

grand public ou les scolaires, peuvent fournir d'énormes volumes de données. « C'est le cas par exemple d'Ecoflux, observatoire de la qualité de l'eau dans les estuaires bretons. Mis en place depuis 1998 par l'IUEM avec l'appui du Conseil général du Finistère, il est réalisé par des lycéens agricoles, avec l'aide d'un chargé de mission. Il présente l'intérêt de sensibiliser les futurs agriculteurs à l'environnement, tout en assurant la production de données scientifiques du meilleur niveau », commente le directeur de l'IUEM.

Le "relais", souvent associatif, entre les gestionnaires ou les chercheurs d'une part, et le public, est crucial. S'il remplit son rôle, les sciences participatives peuvent fournir aux scientifiques des données fiables pour la connaissance ou la gestion, tout en sensibilisant le public à l'environnement. « Pour moi, l'un des intérêts majeurs des sciences participatives est leur côté subversif. Elles font comprendre aux gens que le Savoir n'est jamais fini, que l'on peut tout remettre en question. C'est solutoire », estime Yves-Marie Paulet.

★ Parc à l'étude en Corse

Ségolène Royal l'a annoncé le 8 juin : un parc naturel marin va être mis à l'étude au nord de la Corse, sur une zone englobant les Agriates et le Cap Corse. Le site comporte notamment des secteurs de coralligène exceptionnels, et les richesses halieutiques parmi les plus importantes de l'île. Placée sous la coordination du préfet maritime de Méditerranée et du préfet de Haute-Corse, en concertation étroite avec les acteurs du secteur, l'étude aura pour objectif de dresser un état des lieux, et de conduire la concertation jusqu'à enquête publique autour d'un projet de parc. La Corse s'est fixé l'objectif de parvenir, à l'horizon 2015, au classement de 10% des eaux territoriales en AMP de type réglementaire, et de 15% en 2020.



B. Daniel / Agence des aires marines protégées

Une référence « défense » pour la gestion

Le Référentiel technique sur les activités du Ministère de la Défense pour la gestion des sites Natura 2000 en mer a été validé en avril.

Le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Écologie ont rédigé conjointement, avec

l'aide de l'Agence des aires marines protégées, un référentiel technique des activités de défense dans les sites Natura 2000 en mer. Ce document participe à l'évaluation des incidences, obligation communautaire. Il a été élaboré avec l'aide du Muséum national d'Histoire naturelle pour l'évaluation des impacts des activités.

Ce référentiel technique permettra aux gestionnaires de sites Natura 2000 d'appréhender les enjeux de la Défense et d'en tenir compte pour la rédaction des documents d'objectifs. Il propose par ailleurs des pistes de réflexion pour limiter au maximum l'impact des activités. « Il a pour objectif d'aider les opérateurs à mieux nous connaître, à comprendre nos contraintes et notre organisation », explique le commissaire en chef Thierry

de La Burgade, chef du bureau action de l'État en mer à l'état-major de la Marine.

Ce document inédit est le fruit de plus de deux ans de travail mené par le capitaine de frégate de réserve Marc Guégan, détaché par la Marine auprès de l'Agence. Les commandants des zones maritimes et des forces de la Marine y ont été étroitement associés. Il recense l'ensemble des activités de la Marine et évalue leurs impacts potentiels.

« Des analyses précises, à l'échelle de chaque site, seront nécessaires pour qualifier localement l'intensité de la pression exercée, précise Marc Guégan. Mais ce référentiel permet déjà d'établir que les activités de la Marine nationale ont un impact marginal sur le milieu marin ». Pour pérenniser la démarche, une réunion annuelle sera organisée entre les acteurs de la défense, les comités de pilotage des sites Natura 2000, les antennes des aires marines protégées et les parcs naturels marins. Elle alimentera le dialogue et la réflexion sur les règles de bonnes pratiques de la Marine nationale en matière d'environnement.



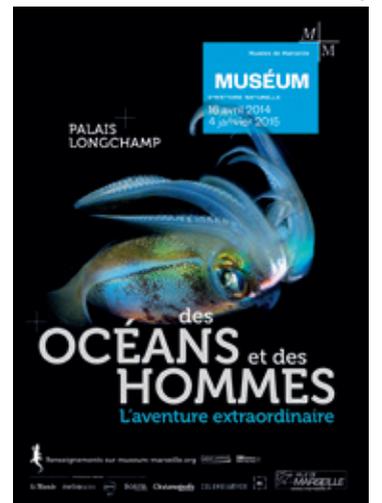
© Marine Nationale - RATHÉLOT Emmanuel - 2012

Les navires de la Marine nationale contribuent aussi à la surveillance du milieu marin.

★ Des Océans et des Hommes

L'Agence est partenaire de l'exposition *Des océans et des hommes* mise en œuvre par Océanopolis et l'Agence Columbia river. Itinérante pendant 3 ans, cette exposition est actuellement présentée, et jusqu'en fin d'année, au Muséum d'Histoire naturelle de Marseille. Fossiles, reconstitutions, images de synthèse, jeux interactifs, films, animations : *Des océans et des hommes* vous invite à vivre l'aventure de la biodiversité marine et de sa protection, et à partager la passion des océans.

www.desoceansetdeshommes.org



Bassin d'Arcachon : le parc est créé !

Le 8 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des océans, le décret de création de ce 6^e parc naturel marin a été signé par le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le bassin d'Arcachon, l'une des dernières lagunes à marée d'Europe, héberge un patrimoine naturel exceptionnel. Zone d'importance internationale pour l'avifaune, il est notamment fréquenté par quatorze espèces de mammifères marins et par quatre espèces de tortues marines. Couvrant 435 kilomètres carrés, en surface, il englobe la totalité du bassin, le littoral océanique de la presqu'île de Lège-Cap Ferret jusqu'au département de la Gironde inclus, ainsi que l'ouvert du bassin vers le large, jusqu'à trois milles nautiques de la côte. « Il présente donc une très forte cohérence territoriale », observe Olivier Laban, président du comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine.

La zone est aussi le siège de nombreuses activités humaines. On y dénombre 350 entreprises ostréicoles, une importante flottille de pêche professionnelle et de nombreux usagers récréatifs qui s'adonnent à la pêche ou à la plaisance, majoritairement à bord d'embarcations à moteur. Le tourisme littoral y est très développé, puisque 40 000

résidents secondaires fréquentent le bassin chaque année en plus des 120 000 résidents principaux, participant au développement de l'urbanisme. Certains impacts sur le patrimoine naturel sont ainsi constatés : régression chronique, depuis une dizaine d'années, des herbiers à zostères, habitat privilégié des hippocampes ; recul de la dune du Pilat ...

« La concertation préalable à la création du parc marin a été très productive, raconte Pierre Leca, directeur-adjoint de l'Agence. Les gens sont conscients que cet outil va permettre à tous les acteurs de la mer de se mettre autour de la table pour organiser une gestion cohérente de cet espace marin, et porter la voix de la mer vers la terre. » « Les ostréiculteurs ont joué un rôle moteur dans ce processus, commente Olivier Laban. Pour nous, le combat pour sauvegarder la qualité de l'environnement du bassin n'est pas idéologique, il est vital. »

« Le parc marin va nous offrir la possibilité de décider ensemble des règles dont nous voulons pour le milieu marin, reprend-il. Maintenant, il faut que tout le monde joue le jeu de la participation. Une des premières missions du parc sera donc de lever les confusions et d'expliquer son mode de fonctionnement. » Prochaines étapes : l'installation du conseil de gestion, à l'automne, puis l'élection du président et des vice-présidents du parc. Le conseil de gestion aura ensuite trois ans pour élaborer un plan de gestion, qui répondra aux objectifs définis dans les sept orientations figurant dans le décret. Ces dernières touchent à l'amélioration des connaissances, à la préservation et à la restauration de la spécificité de la biodiversité lagunaire, à la garantie du bon fonctionnement écologique des milieux par une exigence accrue pour la qualité des eaux, à la promotion et à l'accompagnement des filières professionnelles dans une démarche de développement durable, à la promotion des pratiques respectueuses du milieu marin dans les activités nautiques, à la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers marins et enfin à la sensibilisation de l'ensemble de la population aux impacts des usages sur les équilibres naturels marins du bassin.

A. Poirat / Agence des aires marines protégées



La Ministre Ségolène Royal lors d'une sortie dans le bassin d'Arcachon.

Agoa : place aux premières analyses

La cinquième campagne de recensement des mammifères marins depuis 2012, année de création du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises, s'est terminée fin avril.

Premier résultat à chaud de cette édition : une grande diversité d'observations, avec une douzaine d'espèces rencontrées ou enregistrées, sur une vingtaine d'espèces potentielles. « C'est un cycle qui s'achève, explique Sophie Bédel, chargée de mission au sein du sanctuaire. Deux campagnes annuelles ont eu lieu en 2012 et en 2013, une en saison sèche, et une en saison humide. En 2014, ce sera la seule. L'ensemble des résultats doit maintenant être analysé par l'Observatoire Pelagis de l'Université de La Rochelle. Un atelier scientifique se tiendra en décembre en Guadeloupe pour définir la future stratégie d'acquisition de connaissances. »

Ces campagnes, effectuées par bateau en Guadeloupe, en Martinique et dans le Nord

des Petites Antilles, autour de St Martin et St Barthélémy, devraient permettre d'évaluer l'abondance et la distribution des différentes espèces de cétacés, de déceler des tendances saisonnières éventuelles et des zones possibles de conflit avec les activités humaines.

« Le Centre d'activités régional SPAW s'est fortement investi, sur le plan humain, technique et financier, dans ces opérations, explique Hélène Souan, sa directrice. Elles recèlent en effet une dimension de coopération puisqu'elles s'étendent aux eaux de la partie néerlandaise de Saint-Martin à celles de Saint-Eustache et Saba, également néerlandaises, et à l'île britannique d'Anguilla. » Outre l'intérêt scientifique, cette coopération transfrontalière a permis de nouer des liens avec les partenaires des îles voisines, et à l'initiative française d'essayer. « Un sanctuaire pour des mammifères marins devrait naître autour des îles néerlandaises avant l'automne ; celles du Royaume-Uni étudient la question », explique Hélène Souan.

* Plébiscite pour les océans

À l'occasion de la Journée mondiale des océans, l'institut IFOP a réalisé, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, le *marin* et *Ouest France*, une enquête sur la perception de l'état de santé de la mer par les Français. Conduit par téléphone auprès de 3124 personnes, ce sondage constitue l'un des indicateurs mis en place par l'Agence dans le cadre de l'Observatoire national de la mer et du littoral. Il révèle que 84 % des français de métropole considèrent que la mer est en mauvaise santé, une proportion en augmentation par rapport à la dernière édition, en 2012. En outre-mer, l'opinion est moins négative : le tiers des habitants jugeant favorablement l'état de santé de la mer. Pour l'ensemble des territoires sondés, une très large majorité de Français (plus de 80 %) souhaiterait que de nouvelles aires marines protégées soient créées. **Sondage complet sur www.aires-marines.fr**

* Un indicateur rafraîchi

Dans le cadre de sa participation à l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), l'Agence des aires marines protégées a actualisé l'indicateur "Aires marines protégées pourvues d'un document de gestion". Au 1^{er} janvier 2014, près des trois quarts en superficie (soit 72,7 %) des AMP existantes disposaient d'un document de gestion validé. Ces chiffres n'intègrent toutefois pas le tout récent parc naturel de la mer de Corail.

* L'Agence aux Assises de la pêche

L'Agence des aires marines protégées est partenaire de la prochaine édition des Assises de la pêche, au Palais des congrès de Lorient, les 1 et 2 juillet. Tables rondes, séances plénières, débats publics, ateliers, visites de sites (sur inscription) se succéderont durant ces deux jours. François Gauthiez, directeur adjoint de l'Agence, interviendra dans le débat public "La pêche mode in France face au consommateur". Organisées depuis 2010, ces Assises deviennent itinérantes. Elles constituent l'un des principaux rendez-vous annuels des décideurs de la filière Pêche et Produits de la mer.

<http://assisesfiliepeche.com>

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirat
Secrétaire de rédaction : Marie Lescoart
Ont participé à ce numéro : Régine Daniel, Julie Gourves
Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr